

COMMISSION PERMANENTE

séance du 29 août 2005

CP 05/08-15

NUMERISATION DES DOCUMENTS D'ETAT CIVIL DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

DEVOLUTION DU MARCHE

Rapport de M. le Président :

Lors du vote de la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2004, l'Assemblée Départementale a approuvé le principe de la numérisation des registres d'état civil de 1793 à 1902 représentant un volume de 1 200 000 pages.

Le présent marché concerne la numérisation des documents d'état civil des Archives Départementales et la restitution des images numérisées et fichiers d'index sur support CD-R et disque dur.

Une consultation a donc été organisée selon la procédure de l'appel d'offres restreint européen prévue aux articles 60 à 64 du Code des Marchés Publics dans les conditions suivantes :

- œ Marché à bons de commande, d'une durée de 4 ans, comprenant les montants annuels suivants :
 - Montant minimum : 70 000 € TTC
 - Montant maximum : 110 000 € TTC
- Candidatures reçues : 20.

A l'issue de l'analyse des candidatures, la Personne Responsable des Marchés (le Président du Conseil Général) a arrêté la liste des candidats admis à présenter une offre sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23 mai 2005, qui propose de retenir les sociétés suivantes :

- 1) AZENTIS (75)
- 2) DIGITECH (13)
- 3) JOUVE (75)
- 4) STEP (64)
- 5) E-CRITUR (33)
- 6) FONTENELLE-MICROCOPIE (76)
- 7) ARCHIMAIN (53)
- 8) ARKHENUM (33)
- 9) IMAGING SOLUTIONS (06)

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 août 2005, a examiné les 6 offres reçues au vu des critères pondérés suivants :

œ Qualité de l'offre	5
œ Engagement sur les délais de réalisation	2
œ Prix	3

et a décidé d'attribuer le marché à la société ARKHENUM à l'issue de l'analyse technique des offres.

Cette société, qui a des compétences dans le domaine de la numérisation de registres anciens et des collectivités territoriales, présente une offre correspondant aux attentes des services du Conseil Général pour le meilleur prix.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général, le marché de numérisation des documents d'état civil des Archives Départementales avec la société ARKHENUM.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2005

CP 05/08-15

**NUMERISATION DES DOCUMENTS D'ETAT CIVIL
DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DEVOLUTION DU MARCHE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 8 août 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du département, le marché de numérisation des documents d'état civil des Archives Départementales avec la société ARKHENUM (33).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,